



1071 Saint-Saphorin, le 12 novembre 2018

Municipalité  
de  
St-Saphorin  
(Lavaux)

N/réf. : 200.1000



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN**

### **Préavis municipal no 385**

### **Budget pour l'année 2019**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement communal du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Municipalité a l'honneur de présenter et soumettre à votre Conseil pour approbation le budget pour l'année 2019.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 123 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 124 RCC).

Le budget qui vous est soumis est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et de la sécurité, service des communes et du logement.

## Résultat du projet de budget 2019



CHF 2'498'334.-  
de charges  
CHF 2'298'824.-  
de revenus

CHF 199'510.-  
de déficit  
CHF 430'036.- au budget 2018

La Municipalité a entendu et pris en considération les remarques émises par votre Conseil lors de la présentation du budget 2018 et plus particulièrement les vœux de la commission de gestion. Ainsi, elle a établi le présent projet de budget avec la plus grande vigilance.

Comme pour l'exercice en cours, les dépenses sont réduites au maximum et limitées pour leur quasi-totalité à l'entretien courant.

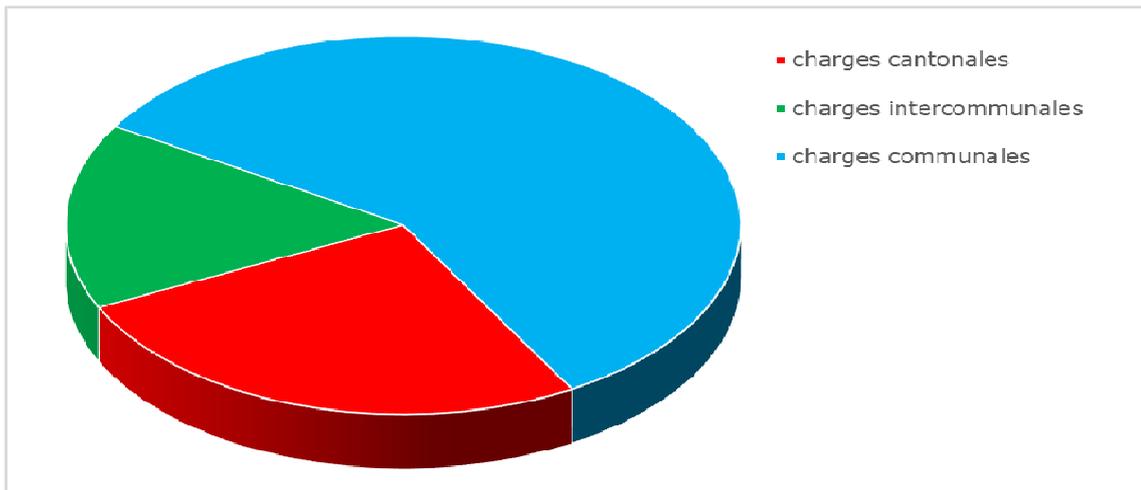
Les engagements plus importants seront soumis via préavis à votre Conseil, afin de maintenir un entretien convenable du patrimoine et des équipements et permettre à votre Législatif de se prononcer davantage sur les dépenses à entreprendre en favorisant le débat.

Ainsi, c'est avec un excédent de charges de CHF 199'510.- que le budget 2019 vous est soumis, soit avec une diminution de déficit de CHF 230'526.- par rapport à 2018.

Outre grâce à une élaboration rigoureuse, cette amélioration sensible du déficit est due notamment aux facteurs suivants :

- Augmentation du revenu de l'impôt ;
- Augmentation du retour du fonds de péréquation et des dépenses thématiques ;
- Diminution de la participation aux frais de transport de l'ASCL ;
- Baisse (sur la base des chiffres faux donnés par le canton) des coûts liés à la sécurité sociale.

Les charges sur lesquelles votre Exécutif n'a pas d'influence directe s'élèvent à CHF 930'701.50. Elles concernent les charges intercommunales (associations et ententes) et cantonales (CHF 1'247'200.- au budget 2018).



Malgré les efforts à nouveau consentis, la commune demeure dans une spirale de déficit chronique.

## Budget 2019 – Evolution présumée de la situation financière

L'enveloppe globale de la commune s'élève à CHF 2.5 mios pour les charges et à CHF 2.3 mios pour les revenus. La marge d'autofinancement est négative de CHF 214'223.- (CHF 317'483.- en 2018).

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et détermine les différentes marges d'autofinancement :

	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Comptes 2016</b>
Revenus	2 298 824	2 090 752	2 997 827.78	2 378 160.76
./. Prélèvements s/réserves	146 013	73 297	393 026.55	39 063.15
./. Imputations internes	154 116	121 468	120 266.25	74 947.25
<b>Revenus nets</b>	<b>1 998 695</b>	<b>1 895 987</b>	<b>2 484 534.98</b>	<b>2 264 150.36</b>
Charges	2 498 334	2 520 788	2 997 268.21	2 514 746.34
./. Amortissements	92 300	92 450	529 036.55	128 510.30
./. Attributions à réserves	39 000	93 400	160 455.05	93 075.50
./. Imputations internes	154 116	121 468	120 266.25	74 947.25
<b>Charges nettes</b>	<b>2 212 918</b>	<b>2 213 470</b>	<b>2 187 510.36</b>	<b>2 218 213.29</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>1 998 695</b>	<b>1 895 987</b>	<b>2 484 534.98</b>	<b>2 264 150.36</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>2 212 918</b>	<b>2 213 470</b>	<b>2 187 510.36</b>	<b>2 218 213.29</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>-214 223</b>	<b>-317 483</b>	<b>297 024.62</b>	<b>45 937.07</b>
Capacité d'autofinancement	-10.72% mauvaise	-16.74% mauvaise	11.95% insuffisante	2.03% insuffisante

Rappelons que l'autofinancement, également appelé « cash flow », correspond à la capacité d'une entité à se financer à travers ses capitaux propres. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui a été généré en cash. Il est destiné à financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et plus le recours à l'emprunt est réduit proportionnellement), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Dès lors, l'autofinancement prévu pour 2019 à hauteur de -CHF 214'223.- est un élément financier beaucoup plus significatif que la simple différence arithmétique entre le total des charges et des revenus (bénéfice ou perte).

## Taux d'imposition

Malgré l'augmentation du taux d'imposition de 67 à 70 points en 2017, la marge d'autofinancement reste largement insuffisante.

Il est à relever que les « bonnes surprises » peuvent avoir un impact significatif sur le résultat (cf 2017), mais nous ne pouvons pas rester dans cette expectative annuelle. Le contexte reste structurellement déficitaire.

Le tableau ci-dessous synthétise les thématiques nettes de nos comptes :

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
1 ADMINISTRATION GENERALE	-514 844	-481 634	-488 134
2 FINANCES	1 001 761	844 661	1 427 714
3 DOMAINES ET BATIMENTS	25 600	29 350	76 586
4 TRAVAUX	-62 935	-83 521	-160 508
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	-193 005	-210 257	-194 320
6 POLICE	-114 844	-118 472	-100 039
7 SECURITE SOCIALE	-349 743	-418 663	-570 053
8 SERVICES INDUSTRIELS	8 500	8 500	9 314
	<b>-199 510</b>	<b>-430 036</b>	<b>560</b>

## 1. Administration générale

### 11 Administration



CHF 441'240.-  
de charges  
CHF 400'427.- en 2018

+ 10.19%  
soit +CHF 40'813.-  
→ indexation des salaires  
→ départ à la retraite de l'employé communal et jubilé, engagement d'un nouvel employé à 80%, augmentation du temps de travail de l'employé auxiliaire de 15% à 20 %  
→ externalisation par le biais d'un hébergement pour CHF 7'500.- afin de garantir la sécurité et la protection des données

### Frais de réceptions et de manifestations



CHF 24'600.-  
de charges  
CHF 15'000.- en 2018

+ 64 %  
soit +CHF 9'600.-  
→ organisation d'un ressat et d'une éventuelle réception officielle dans le cadre de la FEVI  
→ couverture de déficit d'un concert de Gilles

## 2. Finances

### 21 Impôts



CHF 1'240'200.-  
de recettes fiscales 2019  
CHF 1'206'000.- en 2018

+ 2.83 %  
soit CHF 34'200.-

L'estimation des rentrées fiscales a été élaborée sur la base de plusieurs critères, notamment en prenant en compte l'évolution de l'impôt sur la fortune sur plusieurs années.

### 22 Péréquation



CHF 307'098.-  
total net 2019  
CHF 376'278.- en 2018

- 18.38 %  
soit -CHF 69'180.-

La détermination des acomptes « péréquation » et « facture sociale » effectuée par l'Etat se base sur la dernière valeur du point d'impôt connu. Par conséquent, les éléments fiscaux des comptes 2017 ont servi à déterminer les acomptes 2019, alors que ceux des comptes 2016 ont servi de base pour les acomptes 2018. Il y a là un décalage qui explique pourquoi le décompte final de péréquation n'est jamais identique aux acomptes.

### 3. Domaines et bâtiments

#### 32 Forêts



CHF 14'350.-  
coût net 2019  
CHF 15'800.- en 2018

+ 9.17 %  
soit +CHF 1'450.-  
→ nettoyage préventif de la toiture  
du refuge de la Vulpillière et de la  
végétation autour du bâtiment  
→ création d'un nouveau compte  
32.3193 relatif à la cotisation de La  
Forestière anciennement porté au  
compte 11.319

#### 33 Vignes



CHF 1'800.-  
coût net 2019  
CHF 5'500.- en 2018

- 67.27 %  
soit -CHF 3'700.-  
→ primes aux vignerons lors de la  
FEVI estimées à CHF 3'000.-  
→ baisse du prix du raisin prévisible

#### 35 Bâtiments



CHF 40'820.-  
revenu net 2019  
CHF 49'680.- en 2018

- 17.83 %  
soit -CHF 8'860.-  
→ remplacement des fenêtres et  
remise en état des volets du  
bâtiment Pestalozzi pour  
CHF 19'000.-  
→ rénovation des salles d'eau des  
appartements de La Savoyarde pour  
CHF 30'000.-  
→ peinture et remise en état des  
fenêtres et volets du bâtiment St-  
Germandaz pour CHF 8'000.-  
→ rénovation du pressoir de  
l'Épicerie pour CHF 13'500.-  
→ CHF 28'000.- de reprise de  
réserve pour financer le  
remplacement des fenêtres  
Pestalozzi/Savoyarde et St-  
Germandaz ainsi que les volets de la  
St-Germandaz (c.f. compte  
351.4803)

### 4. Travaux

#### 44 Parcs, promenades, cimetière



CHF 26'300.-  
coût net 2019  
CHF 23'600.- en 2018

+ 11.44 %  
soit +CHF 2'700.-  
→ achat d'une débrouailleuse pour  
CHF 700.-  
→ acquisition de tables et bancs  
pour le jardin de la cure CHF 1'000.-  
→ pose d'une prise triple pour  
alimenter le jardin de la cure depuis  
le galetas de l'église pour  
CHF 1'500.-

#### 46 Réseaux d'égouts, épuration, eaux claires



CHF 55'000.-  
coût en 2019  
CHF 55'000.- en 2018

compte autofinancé

→ prévision du remplacement des pompes des STAP d'Ogoz et des Faverges en cas d'avarie

→ création d'un cadastre numérique du réseau d'eaux usées (SIT) rendu obligatoire selon la LGéo du 8 mai 2012 (actuellement seuls des plans papier sont à disposition)

#### 47 Cours d'eau et digues



CHF 7'830.-  
coût net 2019  
CHF 1'800.- en 2018

+ 335 %

soit +CHF 6'030.-

→ modification du toit des cabines des Bains Reymond pour CHF 3'000.-

→ entretien courant des ruisseaux pour CHF 5'000.-

### 5. Instruction publique et cultes

#### 51 Association Centre Lavaux (ASCL)



CHF 193'018.-  
coût net 2018  
CHF 214'253.- en 2018

- 9.91%

soit -CHF 21'235.-

→ modification de la clé de répartition favorable à Saint-Saphorin

#### 58 Temples et cultes



CHF 32'350.-  
coût net 2019  
CHF 21'650.- en 2018

+ 49.42%

soit +CHF 10'700.-

→ modification de l'éclairage extérieur de l'église pour CHF 15'000.-

→ entretien de la chapelle de Lignières

### 6. Sécurité publique

#### 60 Association intercommunale de police (APOL)



CHF 57'110.-  
coût en 2019  
CHF 62'000.- en 2018

- 7.88 %

soit -CHF 4'890.-

→ notamment adaptation de l'encaissement des amendes en fonction de la réalité et des années précédentes

### 65 Service de défense incendie et de secours Cœur-de-Lavaux (SDIS)



CHF 22'000.-  
coût 2019  
CHF 17'420.- en 2018

+ 26.29 %  
soit +CHF 4'580.-  
→ augmentation des heures de formation et du DAP aux exercices du DPS  
→ augmentation de l'effectif du DAP  
→ remplacement de bornes hydrantes pour CHF 5'000.-  
→ relevé et contrôle de toutes les vannes pour CHF 3'400.-

### 66 Organisation régionale de protection civile (ORPC Lavaux)



CHF 11'720.-  
coût net 2018  
CHF 9'503.- en 2018

+ 23.32 %  
soit +CHF 2'217.-  
→ remplacement du cylindre de la porte d'accès principale de l'abri de protection civile du Mont et fourniture de clés pour CHF 1'500.-

## 7. Sécurité sociale

Il est rappelé que la quasi-totalité des charges et revenus de ce chapitre est liée à des règles de financement et de répartition indépendantes de la volonté municipale.

### 71. Service social



CHF 107'650.-  
coût en 2019  
CHF 116'200.- en 2018

- 7.35 %  
soit -CHF 8'550.-  
→ baisse de fréquentation

### 72. Facture sociale



CHF 359'506.-  
au budget 2019  
CHF 375'160.- en 2018

- 4.17 %  
soit -CHF 15'654.-

Comptes	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
72.3515.1	-242 093	-302 463	-327 316	-300 974
72.3515.3	-117 413	-72 697	-25 962	-34 960
Facture sociale (charges) Alimentation fonds de péréquation	-359 506	-375 160	-353 278	-335 934
22.352	-307 098	-376 278	-389 475	-377 721
Retour fonds de péréquation 22.452	88 159	39 239	37 915	37 800
Dép thématiques 22.4521	102 616	81 768	44 068	38 961
Solde net	-475 829	-630 431	-660 770	-636 894

Il est à relever que la calculation de la facture sociale a été réalisée par le SCL sur la base d'un point d'impôt de CHF 15'345.- alors qu'il se situe plutôt à environ CHF 20'000.-.



**Annexes pour la commission de gestion et à disposition sur l'extranet :**

- Budget de l'ACPRS
- Budget de l'APOL
- Budget de l'ARAJEL
- Budget de l'ARAS
- Budget de l'ASCL
- Budget de l'ORPCi
- Budget du SDIS